

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 Février 2019

Date de convocation : 20 Février 2019

Date d'affichage : 04 mars 2019

Nombre de conseillers en exercice: 22

L'An DEUX MILLE DIX NEUF,
Le 26 Février à 20h00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni à la Mairie en séance publique
ordinaire sous la présidence de
Monsieur Paul GLINCHE, Maire,

Présents : Paul GLINCHE, Anthony TRIFAUT, Jacques PETIT, Christiane COULON, Yvette BULOUP, Gérard GREGOIRE, Françoise LAUNAY, Christian MAUCOURT, Annie DARAULT, Annick CHARTRAIN, Mickaël HOUSSEAU, Claude PARIS, Jean-Paul RIVIERE, Philippe PLECIS, Valérie RAMBAUD, Milène LEPROUST.

Vote par procuration : Régis DELANOUE donne pouvoir à Christiane COULON, Valérie BROUX donne pouvoir à Annie DARAULT, Sylvie HAMARD donne pouvoir à Paul GLINCHE, Laurent MAILLARD donne pouvoir à Anthony TRIFAUT.
Laurent MAILLARD arrive en séance à 20h10.

Absents non représentés : Emmanuel MARIN, Jacques MARTINEAU

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 15 Janvier 2019.

Le compte rendu de la réunion précédente appelle une remarque de Monsieur Jean-Paul RIVIERE sur les propos d'Anthony TRIFAUT quant à la mise en sommeil de l'association du comité des fêtes. Il indique que le PV de l'assemblée extraordinaire de l'association du comité des fêtes a bien été transmis. Anthony TRIFAUT reconnaît que ce PV a été transmis, mais précise que le récépissé de déclaration auprès de la Préfecture ne l'était pas.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

L'ordre du jour est abordé.

Christiane COULON est désignée secrétaire de séance.

Détermination des ratios promus-promouvables

Vu l'article 49 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis favorable du CTP en date du 29 Janvier 2019,

Monsieur le Maire indique qu'il revient à l'organe délibérant de déterminer, après avis du Comité Technique Paritaire, de fixer les ratios d'avancement de grade ;

Il est proposé de retenir un ratio de 100 % pour l'ensemble des cadres d'emplois pour 2019 et les années suivantes.

Adoption à l'unanimité

Journée de Solidarité

Vu la loi n°2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées,

Vu la loi n°2008-351 du 16 avril 2008 relative à la journée de solidarité,

Considérant l'avis favorable du Comité Technique en date du 29 Janvier 2019 ;

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 20 Décembre 2005, le conseil municipal a décidé que la journée de solidarité sera décomptée au titre d'une journée de RTT pour les agents bénéficiant d'un tel régime, ou d'un jour du Maire pour tout le reste du personnel. Cette délibération ne semble pas avoir reçu d'avis préalable du CTP.

Par ailleurs, en 2008, une loi est venue assouplir le dispositif d'accomplissement de la journée de solidarité.

Il est demandé de retenir les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité selon les conditions suivantes :

- travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1er mai,
- travail d'un jour de RTT,
- toute autre modalité permettant le travail de sept heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congé annuel.

Adoption à l'unanimité

Procuration Postale.

Dans un souci de bonne gestion administrative, il est nécessaire que le Maire donne pouvoir à certains agents de la Mairie afin de retirer et recevoir les envois à la Poste, et notamment les cartes nationales d'identité dont le Ministère de l'Intérieur a confié l'acheminement sécurisé à la Poste par marché public.

Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à donner pouvoir aux personnes suivantes : Caroline PROU, Fanny DURAND et Vanessa DROMAIN

Adoption à l'unanimité

Renouvellement Contrat SEGILOG

Monsieur le Maire indique que SEGILOG fournit à la commune de Montfort-le-Gesnois les logiciels dédiés à la gestion de l'Etat Civil, la Gestion Financière et la Paie. SEGILOG assure également la maintenance et la mise à jour de ces logiciels ainsi que la formation des utilisateurs.

Le contrat de maintenance en cours arrive échéance.

Compte tenu de la nécessité de ces logiciels et de la satisfaction des prestations de SEGILOG, il convient d'envisager le renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services proposé par SEGILOG.

Les conditions financières de ce contrat sont les suivantes :

- durée : 3 ans à compter du 1^{er} mai 2019
- coût annuel des versements « Cession du droit d'utilisation » : 5 382 € HT
- coût annuel des versements « Maintenance et formation » : 598 € HT

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de service SEGILOG

Philippe PLE CIS s'interroge, compte tenu du coût du logiciel, de la possibilité de mettre en concurrence.

Vanessa DROMAIN précise que ces logiciels fonctionnent bien et que les prestations de formation et de hot line sont de qualité. Changer de logiciels sur des compétences clés de la collectivité peut être sensible.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adoption à l'unanimité

Contrat Harmonie de BEAUFAY

Monsieur le Maire indique qu'à l'occasion des festivités du 14 Juillet, la commune souhaite faire appel à l'Harmonie de BEAUFAY pour assurer la partie musicale, pour un coût de 320 €.

Afin d'acter la participation de l'Harmonie de BEAUFAY, il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'engagement.

Adoption à l'unanimité

Convention d'occupation - implantation nœud de raccordement optique

Monsieur le Maire précise que Sarthe Numérique est l'autorité concédante « haut débit » sarthoise. Afin de déployer le Réseau d'Initiative Très Haut Débit de la Sarthe, Sarthe Numérique doit construire un Nœud de Raccordement Optique (NRO) dans la commune de Montfort-le-Gesnois, rue des Violettes (D97BIS) près de la salle Polyvalente et cadastrée n°81, section AE. Cette construction nécessite l'autorisation d'occuper un emplacement de 16m² à l'intérieur du terrain précité.

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation en ce sens.

Adoption à l'unanimité

Dotation d'équipement des Territoires Ruraux au titre des projets 2019 (DETR)

Anthony TRIFAUT rappelle que les dossiers de demandes de DETR doivent contenir une délibération du Conseil Municipal adoptant l'opération éligible à la DETR. A ce titre, le Conseil a délibéré le 15 janvier dernier. Compte tenu des opérations projetées et du coût de celles-ci, il est plus judicieux de déposer des demandes de DETR pour :

- la liaison douce,
- l'aménagement de la grande rue (et non l'aménagement de la rue basse),
- le réaménagement de la mairie.

Il est demandé de :

- autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de DETR pour les projets indiqués ci-dessus,**
- attester de l'inscription du projet au budget de l'année en cours,**
- attester de la compétence de la collectivité à réaliser ses travaux.**

Adoption à l'unanimité

Subvention Cri 72

Monsieur le Maire indique que le CRI 72 (Collectif de Représentation des Intérêts des riverains de la LGV BPL du département de la Sarthe) sollicite la commune de Montfort-le-Gesnois pour l'octroi d'une subvention afin de pouvoir mettre en œuvre les procédures judiciaires portées par Me Corinne LEPAGE.

Le CRI 72 informe qu'une autre procédure, déjà amorcée, demandant l'abrogation de l'arrêté de novembre 1999 fixant les normes de bruit pour le ferroviaire (considérant que ces normes ne sont pas suffisantes pour respecter la santé humaine).

Le CRI 72 indique que les moyens financiers nécessaires pour mener à bien ces différentes actions sont importants. L'ADEN a proposé une contribution minimale de 0,50 € par habitants. Le dernier recensement fait état d'une population de 3.045 habitants, ce qui représente une subvention de 1.522, 50 €.

Il est demandé de vous positionner sur l'octroi de cette contribution.

Adoption à l'unanimité

Débat d'Orientations Budgétaires

Anthony TRIFAUT donne lecture du rapport d'orientations budgétaires joint en annexe.

Anthony TRIFAUT indique que le transfert de la compétence jeunesse animation vers la communauté de commune procure un gain pour la collectivité de l'ordre de 127.500 €. Cette économie peut être source de réflexion sur une baisse de la fiscalité locale. Anthony TRIFAUT précise que la communauté de communes sera contrainte d'augmenter sa fiscalité et ses tarifs, et que, par conséquent, les montgesnois vont subir une certaine pression fiscale.

Philippe PLECIS estime qu'il est trop tôt pour baisser les taux de fiscalité locale et qu'il convient de laisser cette décision à la prochaine équipe municipale.

Yvette BULOUP fait remarquer que le transfert de la compétence sera effectif qu'en septembre et que la commune devra supporter le coût du service pendant 9 mois. Elle estime qu'il est peut-être trop tôt pour décider d'une baisse de la fiscalité.

INFORMATIONS DIVERSES

✓ **Courriers :**

La Poste, par courrier en date du 29 janvier, nous informe de la nécessité d'adapter la présence postale sur la commune de Montfort-le-Gesnois au regard du niveau d'activité constaté et de la typologie des opérations réalisées. En 2018, 27 clients en moyenne/jour ont fréquenté le bureau de Poste pour une durée de charge de travail de 56 minutes. La Poste envisage l'hypothèse d'un partenariat sous forme d'une Agence Postale Communale ou d'un relais poste commerçant.

Philippe PLECIS indique qu'il conviendra de se positionner sur la mise en place d'une agence postale. Il précise qu'à son avis l'activité du bureau de poste de Montfort-le-Gesnois est plus importante que les 56 minutes indiquées par la Poste. Il propose que la Poste précise quelles sont les activités prises en compte dans le calcul de ce temps de travail.

✓ **Signature devis :**

Investissement				
Exercice	Entreprise	Objet	Montant HT	Montant TTC
2018	DIMASPORT	Cage de lancés	9 575,96 €	11 491,15 €
	ELANCITE	3 Radars pédagogiques	6 634,50 €	7 961,40 €
	GROUPE BENARD	Bac de plongee	1 180,00 €	1 416,00 €
2019	ABC Energie	Etude Chauffage salle Polyvalente	3 100,00 €	3 720,00 €
Fonctionnement				
Exercice	Entreprise	Objet	Montant HT	Montant TTC
2018	SOCOTEC	Vérification finale isolement locaux à risques (salle St Jean)	390,00 €	468,00 €
	ENGIE HOME SERVICES	Remise en étt VMC salle omnisport	271,27 €	325,52 €
	VITRE ET VERRES	Remplacement d'une vitre cassée école maternelle	118,81 €	142,57 €
	SAM WEB.COM	Panneaux Espace St Jean	447,00 €	536,40 €
	TRUCK SERVICES	Remplacement d'une vitre véhicule	193,36 €	232,03 €
	ROIMIER TESNIERE	Boite à clé à combinaison	35,60 €	42,72 €
2019	MAUGER	Transports scolaires		7 491,00 €
	ROIMIER TESNIERE	Cylindres	423,97 €	508,76 €
	TRUCK SERVICES	Entretien véhicule 6582 XW 72	1 153,36 €	1 384,03 €
	TRUCK SERVICES	Balisage voiture astreinte	1 268,97 €	1 522,76 €
	GROUPE BENARD	Réparation lave-vaisselle	381,22 €	457,46 €
	LOXAM	location nacelle	138,63 €	166,36 €
	CPO	Fioul Salle polyvalente et atelier	6 530,00 €	7 836,00 €
	FIDUCIAL	Fournitures administratives mairie	1 088,16 €	1 305,79 €
	BERGER LEVRAULT	Ouvrage Budget des communes		93,20 €
	LETESIER AGRIMOT	Consommables ateliers techniques	448,10 €	537,72 €
	MAJUSCULE	Fournitures service jeunesse	185,31 €	222,37 €
	CONOTECH	Sondage de sol Groupe scolaire pour travaux cloture	1 280,00 €	1 536,00 €
	VENDOME DIFFUSION	Produits d'entretien	1 324,00 €	1 588,80 €
	GROUPE BENARD	remplacement douchette lave vaisselle	178,74 €	214,49 €
	SAW WEB	Panneaux publicité DETR Travaux accessibilité	115,00 €	138,00 €
	ENGIE HOME SERVICES	Remplacement Vanne Restaurant	407,52 €	489,02 €
	ENGIE HOME SERVICES	Refection tuyauterie	1 268,00 €	1 521,60 €
	CGS Le mans	Surveillance feu d'artifice	189,20 €	227,95 €
	Espace Music	cablage salle saint jean	110,33 €	132,40 €
	WURTH	Consommables ateliers techniques	777,60 €	933,12 €
SAW WEB	Panneaux Anthony DEHALLE	68,00 €	81,60 €	
TRIGANO	Crochet auvent espace du p ont romain	43,56 €	52,27 €	

✓ **Centre social :**

Anthony TRIFAUT indique que le centre social a mis en place un groupe parentalité. De ce fait le Relais Assistantes Maternelles (RAM) va passer à la communauté de communes. Le RAM va s'installer dans les anciens locaux de la Trésorerie de Connerré. Le RAM n'est donc plus présent sur la commune. Il est prévu une permanence et une matinée d'animation. Pour ce faire, le centre social demande une participation de 2880 €. La communauté de commune demande s'il est possible de maintenir un accueil RAM en dehors des locaux du centre social. Une solution peut être envisagée pour la demi-journée d'animation à la salle Saint Jean, et pour la permanence au rez-de-chaussée de l'espace Saint Jean.

Par ailleurs, il a également été question d'étudier la possibilité de mise à disposition de locaux de la commune pour la Mission Locale Sarthe Nord. A ce jour, nous ne sommes

pas en capacité de répondre favorablement à la mise à disposition d'au moins trois bureaux. De fait, Il est à craindre que ce service quitte à terme la commune.

✓ **Divers :**

L'inauguration de la Salle Anthony Delhalle aura lieu le 9 mars

Un rendez-vous est fixé là la sous-préfecture de Mamers le 15 mars pour défendre la présentation de 3 demandes de DETR (alors que le nombre de dépôt est limité à 2 par an)

QUESTIONS DIVERSES

Philippe PLECIS demande pourquoi les haies au stade ont été coupées. Laurent MAILLARD indique qu'il s'agit d'une demande du club de foot. Il sera installé un part-ballon. Anthony TRIFAUT précise également que ce choix d'amélioration des structures se fait également conformément aux orientations pluri annuelles de la commission vie associative depuis 2014. Il avait été constaté qu'entre 2007 et 2012, l'entretien de ces haies représentait une dépense de 59 000 euros environ. Pour ces raisons de coûts mais également d'amélioration du terrain A, il a été décidé de procéder à l'arrachage des haies sur la période 2014-2019. Anthony TRIFAUT précise que l'arrachage de haie le long du terrain A a permis de « sauver » ledit terrain.

Philippe PLECIS rappelle qu'il a transmis un courrier relatif au cheminement près de la LGV, et demande si une signalisation est prévue. Le Maire indique qu'aucune signalisation n'est envisagée à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Suivent les signatures,

Noms	Emargement
M. GLINCHE Paul	
M. TRIFAUT Anthony	
M. PETIT Jacques	
Mme COULON Christiane	
Mme BULOUP Yvette	
M. MAUCOURT Christian	
Mme DARAULT Annie	
Mme CHARTRAIN Annick	
M. HOUSSEAU Mickaël	
M. MAILLARD Laurent	
M. RIVIERE Jean-Paul	
M. PLECIS Philippe	
Mme LEPROUST Milène	
Mme LAUNAY Françoise	
M. PARIS Claude	
Mme RAMBAUD Valérie	
M. GREGOIRE Gérard	

Annexe

Conseil Municipal du 26/02/2019

Orientations Budgétaires 2019 Montfort-le-Gesnois



Préambule

Le Débat d'Orientations Budgétaires constitue une étape impérative pour les communes de plus de 3.500 habitants, et doit avoir lieu dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif. S'agissant de la commune de Montfort-le-Gesnois, il est, par conséquent, facultatif. Toutefois, un débat sur les finances et les orientations budgétaires est un moment clé de la vie de la commune et demeure un moment privilégié d'échanges.

Le Débat d'Orientations Budgétaires a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante, et donne la possibilité aux Elus de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité.

Cet échange s'inscrit dans un contexte national reposant sur un scénario de redémarrage lent de l'activité économique avec une hypothèse de croissance en France de 1,7% (identique à 2018) et une prévision d'inflation de 1,3% (1,6 % en 2018). Pour 2019, le déficit des finances publiques s'établirait à 2,8% du PIB (pour 2,6% en 2018). Il doit progressivement décroître pour atteindre 0,3% du PIB en 2022. Il convient de rappeler que les collectivités locales ne représentent qu'une part marginale de la dette publique et qu'il leur est interdit de clôturer un exercice en déficit. Elles n'empruntent que pour financer des investissements et assurent leurs nombreux services de proximité en respectant l'équilibre de leurs comptes. En revanche, les collectivités représentent une part prépondérante de l'investissement public local et du carnet de commandes des entreprises d'un territoire. Les enveloppes de Dotation de l'Etat sont maintenues pour 2019, mais les mécanismes d'attribution sont en évolution. En effet, la répartition sera en fonction des dynamiques de population et de richesses, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc local, en faveur des collectivités les plus fragiles. S'agissant des dispositions tendant à la compensation de la disparition de la taxe d'habitation, ceux-ci demeurent flous. Un projet de loi spécifique devrait être adopté. Par ailleurs, il est attendu une hausse de 2,2% des bases de fiscalité locale.

Cet échange s'inscrit par ailleurs dans un contexte local marqué par des transferts de compétences en cours ou à venir (jeunesse, eau et assainissement, GEMAPI vers la communauté de communes).

I. Evolution des finances communales depuis 2014

1. Evolutions de la section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes et ordinaires qui doivent être couvertes par des recettes régulières et permanentes.

Dépenses : personnel, assurances, consommation d'eau, d'électricité, produits d'entretien, intérêts des emprunts, entretien du patrimoine, indemnité de fonction...

Recettes : fiscalité locale, location de bâtiments, produits des services, dotation globale de fonctionnement de l'Etat.....

Evolutions Globales				
Année	Dépenses de fonctionnement	Variation	Recettes de fonctionnement	Variation
2014	2 101 260,08 €		2 555 422,91 €	
2015	2 206 772,04 €	5,02%	2 719 068,50 €	6,40%
2016	2 241 288,37 €	1,56%	2 636 372,35 €	-3,04%
2017	2 200 031,40 €	-1,84%	2 706 850,25 €	2,67%
2018	2 140 715,99 €	-2,70%	2 686 557,35 €	-0,75%

a) **Evolutions des dépenses de fonctionnement**

Evolutions des Charges du personnels et frais assimilés			
Année	Dépenses de fonctionnement	Variation	Coût par habitants
2014	972 306,03 €		317,33 €
2015	1 054 873,85 €	8,49%	346,54 €
2016	1 064 989,17 €	0,96%	350,56 €
2017	1 018 251,08 €	-4,39%	337,28 €
2018	968 538,39 €	-4,88%	322,42 €

Les charges de personnels et frais assimilés regroupent les rémunérations des agents (traitement et charges), les indemnités des Elus, et les frais d'assurance statutaire. Au 31 décembre 2018, le tableau des emplois permanents étaient le suivant (il s'agit que des emplois permanents ouverts budgétairement. Ce tableau ne prend pas en compte les agents contractuels) :

Grade		Quotité
1	Attaché Territorial	TC
2	Adjoint Administratif	TC
1	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	TC
2	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	TC
1	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	TNC 30h00
2	Adjoint d'Animation	TC
1	Adjoint d'Animation	TNC 34h00
1	Adjoint d'Animation	TNC 28h00
1	Adjoint d'Animation	TNC 27h30
1	Adjoint d'Animation Principal 2ème classe	TNC 29h00
1	Adjoint du Patrimoine	TNC 20h00
1	ATSEM Principal de 2ème classe	TNC 34h30
1	Technicien Territorial	TC
1	Agent de Maîtrise	TC
5	Adjoint technique	TC
2	Adjoint technique	TNC 34h30
1	Adjoint technique	TNC 31h30
1	Adjoint technique	TNC 30h30
1	Adjoint technique	TNC 26h00
1	Adjoint technique	TNC 23h00
1	Adjoint technique	TNC 21h00
1	Adjoint Technique Principal de 2ème classe	TC
1	Adjoint Technique Principal de 2ème classe	TNC 32h00

Evolutions des Dépenses de Gestion Courante			
Année	Dépenses de fonctionnement	Variation	Coût par habitants
2014	2 035 973,31 €		664,48 €
2015	2 145 988,86 €	5,40%	704,99 €
2016	2 183 351,28 €	1,74%	718,68 €
2017	2 143 216,54 €	-1,84%	709,91 €
2018	2 088 356,83 €	-2,56%	695,19 €

Evolutions des Charges financières (intérêts)			
Année	Dépenses de fonctionnement	Variation	Coût par habitants
2014	65 286,77 €		21,31 €
2015	60 783,18 €	-6,90%	19,97 €
2016	54 752,55 €	-9,92%	18,02 €
2017	56 311,86 €	2,85%	18,65 €
2018	51 264,15 €	-8,96%	17,07 €

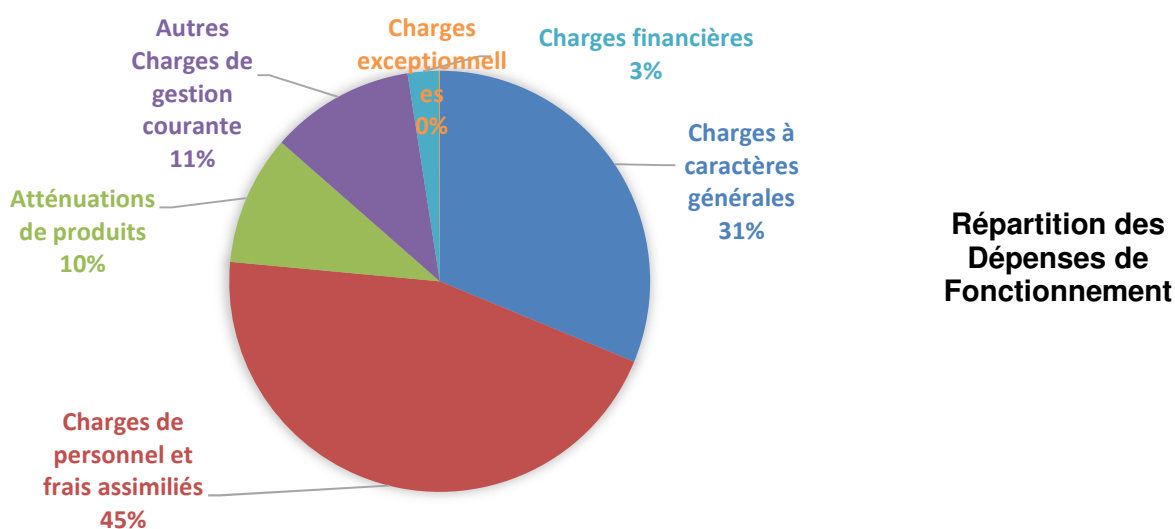
b) Evolutions des recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées des revenus des taxes locales, des dotations de l'Etat et des produits de location des salles communales et concessions de cimetière (228 004, 91€). L'année 2018 a été marquée par la mise en place de la Fiscalité Professionnelle Unique, qui a eu pour conséquence de transférer cette recette auprès de la communauté de communes (à charge pour elle de reverser une attribution de compensation).

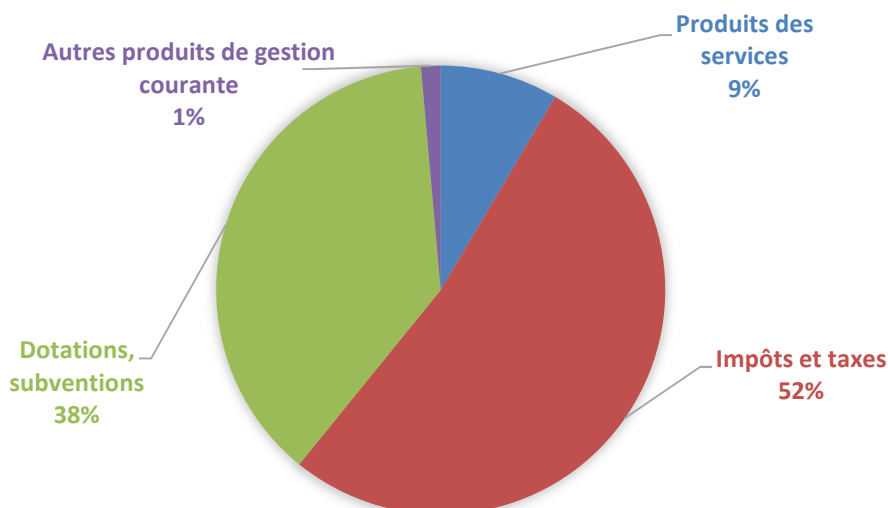
Evolutions de la Fiscalité Locale			
Année	Recettes de fonctionnement	Variation	Recettes par habitants
2014	1 386 438,00 €		452,49 €
2015	1 448 246,00 €	4,46%	475,77 €
2016	1 440 580,00 €	-0,53%	474,19 €
2017	1 449 343,00 €	0,61%	480,07 €
2018	1 400 426,00 €	-3,38%	466,19 €

Evolutions des dotations et subventions			
Année	Recettes de fonctionnement	Variation	Recettes par habitants
2014	920 341,26 €		300,37 €
2015	939 944,91 €	2,13%	308,79 €
2016	897 741,68 €	-4,49%	295,50 €
2017	950 959,11 €	5,93%	314,99 €
2018	1 010 023,73 €	6,21%	336,23 €

Sur l'exercice 2018, l'exécution de la section de fonctionnement est la suivante :



Répartition des Recettes de Fonctionnement



Sur les 5 exercices budgétaires passés, la section de fonctionnement fait toujours état d'un excédent (excédent nécessaire pour couvrir le déficit de la section d'investissement). Il convient de maintenir une telle dynamique qui témoigne d'une bonne gestion et d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement, dans un environnement contraint en termes de recettes.

2. Evolutions de la section d'Investissement

La section d'investissement regroupe les opérations exceptionnelles qui contribuent à accroître ou à diminuer la valeur du patrimoine de la collectivité.

Dépenses : remboursement du capital des emprunts, construction d'un nouveau bâtiment, gros travaux de voirie, achat d'un terrain...

Recettes : vente d'un terrain, réalisation d'un emprunt, subvention de l'Etat, taxes d'urbanisme, récupération de la TVA...

Evolutions Globales		
Année	Dépenses d'Investissement	Recettes d'Investissement
2014	320 712,74 €	448 765,15 €
2015	893 855,58 €	204 845,75 €
2016	822 521,83 €	1 589 583,57 €
2017	838 502,51 €	95 349,28 €
2018	599 551,98 €	798 138,86 €

a) Evolution des Dépenses d'Investissement

Evolutions des Dépenses d'opérations d'équipement		
Année	Dépenses d'Investissement	Coût par habitants
2014	202 776,76 €	66,18 €
2015	773 408,02 €	254,08 €
2016	699 456,65 €	230,24 €
2017	680 458,86 €	225,39 €
2018	401 574,91 €	133,68 €

Ces dépenses concernent les opérations suivantes :

- ✓ Achat du cabinet médical
- ✓ Construction du cabinet paramédical
- ✓ Rénovation de la Salle Saint Jean
- ✓ Travaux d'accessibilité sur les bâtiments communaux

Evolutions de la Dette		
Année	Dépenses d'Investissement	Coût par habitants
2014	117 935,98 €	38,49 €
2015	120 447,56 €	39,57 €
2016	123 065,18 €	40,51 €
2017	158 043,65 €	52,35 €
2018	160 883,03 €	53,56 €

Ces montants correspondent aux annuités en capital des 6 emprunts contractés par la commune sur le budget principal, dont 3 concernent la construction de la salle omnisports. Le plus ancien a été contracté en 2001 pour les ateliers, et le plus récent en 2016 pour la maison médicale.

Désignation	Date de souscription	Durée	Capital emprunté	Capital restant dû	Taux
ATELIER TECHNIQUE-4	03/05/2001	20 ans	304 898,03 €	63 988,15 €	fixe
TRAVAUX AMENAGEMENT URBAIN-266	31/12/2008	15 ans	300 000,00 €	95 843,24 €	fixe
CONSTRUCTION SALLE OMNISPORTS-269	23/12/2009	19 ans	700 000,00 €	420 000,00 €	variable
CONSTRUCTION SALLE OMNISPORTS-267	11/10/2010	20 ans	700 000,00 €	485 118,31 €	fixe
CONSTRUCTION SALLE OMNISPORTS	25/01/2013	15 ans	350 000,00 €	243 495,83 €	fixe
PROJET MEDICAL	15/11/2016	20 ans	645 000,00 €	596 625,00 €	fixe

Le capital restant dû au 31 Décembre 2018 s'élevait à 1 950 237,69 €, soit une dette de 649,21 € par habitants (base 3004 habitants).

b) Evolution des Recettes d'Investissement

Evolutions des Recettes d'investissement (hors 1068)		
Année	Recettes d'Investissement	Recettes par habitants
2014	25 077,26 €	8,18 €
2015	204 845,75 €	67,29 €
2016	1 004 755,85 €	330,73 €
2017	95 349,28 €	31,58 €
2018	69 573,39 €	23,16 €

Le compte 1068 correspond à l'affectation des résultats. S'agissant d'un transfert entre la section de fonctionnement et la section d'investissement, il ne s'agit pas d'une véritable recette pour la collectivité en section d'investissement. En 2016 un emprunt de 645.000 € a été souscrit pour la construction du cabinet paramédical.

3. Analyse de la situation financière de la collectivité

Plusieurs ratios permettent d'analyser la situation financière d'une collectivité :

L'épargne brute : qui correspond à la différence entre les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement. L'excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante. L'épargne brute constitue un indicateur de l'aisance de la section de fonctionnement et de la capacité de la collectivité à investir. Cet indicateur est utilisé dans 2 ratios clés de la santé financière d'une collectivité :

Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant. Ce ratio doit être apprécié en tendance et par rapport à d'autres collectivités similaires.

La capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) : Ce ratio est un indicateur de solvabilité. La collectivité est-elle en capacité de rembourser sa dette ? Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.

Ratios			
Année	Epargne Brute	Taux d'épargne brute	Capacité de désendettement
2014	454 162,83 €	18%	4,10
2015	512 296,46 €	19%	3,41
2016	395 083,98 €	15%	4,11
2017	506 818,85 €	19%	2,96
2018	545 841,36 €	20%	3,64

Les ratios ici présentés témoignent d'une bonne santé financière de la commune, et de ses capacités à investir sur ses fonds propres mais également en ayant recours à l'emprunt. A ce propos, notons que les taux d'intérêt sont actuellement relativement bas (de à peine 1% sur 15 ans à 1,55% sur 30 ans).

II. Orientations Budgétaires 2019

Trois paramètres demeurent constants dans nos orientations budgétaires :

- la maîtrise des dépenses de fonctionnement, nécessaire pour dégager un excédent permettant le financement d'opérations d'investissement,
- la maîtrise de la fiscalité locale, principale recette de fonctionnement,
- l'effort d'équipement.

1. Les orientations en termes de fonctionnement

Comme sur les exercices passés, il convient de maintenir une certaine vigilance sur les dépenses de fonctionnement. L'objectif est de maintenir la dynamique dans laquelle évoluent les finances de la commune, à savoir dégager un excédent à la section de fonctionnement.

S'agissant des charges de personnel et frais assimilés, le budget supportera pleinement la revalorisation des régimes indemnitaires adoptée en octobre dernier ainsi que la mise en place d'un service d'astreinte de weekend et une augmentation du coût de l'assurance statutaire (soit un coût d'environ 40.000 €). Par ailleurs, la poursuite de la réorganisation des services se concrétisera par le recrutement d'un agent administratif. Finalement, l'année 2019 sera marquée par le transfert de tout ou partie du personnel d'animation auprès de la communauté de communes du Gesnois Bilurien. En 2018, l'impact de ce service sur le budget était le suivant :

IMPUTATION		DEPENSES	IMPUTATION		RECETTES
60422	Activités extra-scolaire	125,00 €	70632	A caractère de loisirs	12 550,00 €
60623	Alimentation	330,00 €	706321	A caractère de loisirs - mercredis loisirs	5 700,00 €
60632	Fournitures de petits équipements	3 580,00 €	7067	Redevances et droits des services périscolaires	24 800,00 €
6156	Maintenance *	1 350,00 €	74718	Autres	13 950,00 €
6247	Transports collectifs	7 700,00 €			
6262	Frais de télécommunication	1 488,00 €			
012	Charges de personnel	170 000,00 €			
TOTAL		184 573,00 €	TOTAL		57 000,00 €

Le transfert de la compétence jeunesse animation représenterait un gain d'environ 127 500 € TTC.

La maîtrise des charges de gestion courante doit demeurer le fil rouge de l'exécution budgétaire, et doit être l'affaire de tous : des Elus dans l'engagement de la dépense, et des services dans le suivi de ces dépenses. Les travaux en régies seront privilégiés, et la renégociation des contrats en cours devra se poursuivre. Des économies ont déjà été dégagées s'agissant, par exemple, de la machine à affranchir et des copieurs. Toutefois cette recherche d'économie ne doit pas se faire au détriment de la qualité du service public et des conditions de travail des agents. Aussi est-il nécessaire de procéder à certains investissements (cf. infra).

S'agissant des recettes de fonctionnement, dont la principale est la fiscalité locale, il est nécessaire de s'interroger sur son évolution. Depuis 2018, la revalorisation annuelle des valeurs locales n'est plus basée sur la prévision de l'inflation à venir mais sur l'inflation constatée sur la dernière année. En cas d'inflation négative, les valeurs locatives ne pourront pas baisser. Dans ce contexte, il est prévu une revalorisation des bases pour 2019 de 2,2%.

SIMULATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES										
(sur les bases 2018 + 2,2%)										
Simulation BP 2019	Taxe habitation			Taxe foncière bâti			Taxe foncière non bâti			Total
	Base	Taux	Produits	Base	Taux	Produits	Base	Taux	Produits	
Baisse de 0,5%	2 744 104	22,82	626 077 €	2 276 877	21,38	486 854 €	102 538	40,55	41 575 €	1 154 506 €
Baisse de 1%	2 744 104	22,70	622 931 €	2 276 877	21,28	484 408 €	102 538	40,34	41 366 €	1 148 705 €
Baisse de 1,5%	2 744 104	22,59	619 785 €	2 276 877	21,17	481 961 €	102 538	40,14	41 157 €	1 142 903 €
Baisse de 2%	2 744 104	22,47	616 639 €	2 276 877	21,06	479 515 €	102 538	39,94	40 948 €	1 137 102 €
A l'identique	2 744 104	22,93	629 223 €	2 276 877	21,49	489 301 €	102 538	40,75	41 784 €	1 160 308 €
Hausse de 0,5%	2 744 104	23,04	632 369 €	2 276 877	21,60	491 747 €	102 538	40,95	41 993 €	1 166 109 €
Hausse de 1%	2 744 104	23,16	635 515 €	2 276 877	21,70	494 194 €	102 538	41,16	42 202 €	1 171 911 €
Hausse de 1,5%	2 744 104	23,27	638 661 €	2 276 877	21,81	496 640 €	102 538	41,36	42 411 €	1 177 712 €
Hausse de 2%	2 744 104	23,39	641 807 €	2 276 877	21,92	499 087 €	102 538	41,57	42 620 €	1 183 514 €

Les notifications relatives aux dotations de l'Etat ne sont pas encore arrivées. Toutefois, il est probable qu'elles demeurent dans les mêmes proportions que l'année passée.

2. Les orientations en termes d'Investissements

a) Des investissements à poursuivre :

Afin de poursuivre les opérations engagées en 2018, il convient de maintenir les crédits suivants :

- Les travaux d'accessibilité du groupe scolaire pour un montant total de 169 198,73 € HT. (*Travaux pour lesquels nous avons obtenus un financement au titre de la DETR et du Fonds de soutien à l'investissement local (105 401 €)*)
- Les travaux de sécurisation du groupe scolaire pour un montant total de 59 320,89 € pour lesquels une subvention de 21 400 € a été versée au titre du Fonds Interministériel de prévention de la délinquance,
- L'aménagement de l'aire de lancers pour un montant total de 36 257,40 € HT,
- L'acquisition de 3 radars pédagogiques pour un montant total de 6 634,50 € HT.

b) Des investissements dans le cadre de l'amélioration de nos services :

D'autre part, il convient au titre de la finalisation de l'organisation des services de procéder à l'acquisition d'un logiciel de gestion du temps (*loyer mensuel 144,67 € HT, installation et formation 4230 € HT*) ainsi qu'un logiciel de gestion des cimetières (*7 440 € HT*). Le financement de ces opérations repose sur les ressources propres de la collectivité. Ces investissements permettront une amélioration de la qualité de service.

Au regard de la vétusté des matériels, nous devons prévoir le remplacement de tracteur tondeuse et débroussaileuse pour un montant total de 47 880 € TTC.

c) Des investissements dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie et du réaménagement urbain :

Conformément aux réflexions du groupe de travail CAUE, nous devons poursuivre et engager les opérations ci-après :

- L'aménagement d'une liaison douce entre l'avenue de la libération et la salle omnisport
- La sécurisation de la rue du haras
- La finalisation de l'aménagement de la rue basse par :
 - o La réfection du réseau d'eau pluviale
 - o L'enfouissement des réseaux
 - o Le réaménagement de voirie
- L'aménagement de la grande rue par :
 - o La réhabilitation ou création du réseau d'assainissement
 - o La réhabilitation du réseau d'eau pluviale
 - o Le réaménagement de voirie

En parallèle de ces opérations de grande importance, nous devons réaliser une opération de reprise de réseau d'eau pluviale sur le lotissement du bois vermeil, d'une

réfection de voirie sur le lotissement du Grand Chesneau puis des opérations de reprise de fossé dans les différents endroits de la commune.

d) Des investissements dans nos bâtiments communaux :

Conformément au diagnostic énergétique de nos bâtiments, de notre Agenda d'accessibilité, nous nous devons de lancer 2 opérations importantes budgétairement à savoir :

- Le réaménagement total de la mairie (RDC et R+1) afin de répondre d'une part à un meilleur accès de nos services au RDC puis d'autre part à une réorganisation des missions des agents. Ce nouveau montant de travaux (*plus élevé que celui affiché lors du budget précédent*) prend en compte la réhabilitation totale des locaux, de la réfection totale de l'électricité ainsi que le mode de chauffage de la salle du conseil. La somme de 70 000 € au précédent budget ne prévoyait qu'un cloisonnement du RDC à mètre carré constant sans reprise de l'électricité sur la totalité du bâtiment.
- Le remplacement du mode de chauffage de la grande salle polyvalente et petite salle polyvalente

D'autre part, il conviendra de procéder à des travaux d'étanchéité sur la salle polyvalente afin d'éviter une dégradation importante des locaux en cas de pluie. (Fuites sur verrière)

e) Des investissements en faveur du développement du sport et de la vie associative :

Afin de poursuivre les propositions pluri annuelles d'aménagement de la commission vie associative, il convient de finaliser les 2 opérations suivantes :

- La pose de pare ballon en lieu et place des haies autour du terrain A (7 310.40 € TTC)
- L'aménagement de la cage de lancers à l'extérieur de la piste d'athlétisme (28 093 € TTC)

D'autre part, la commission vie associative propose des aménagements intérieurs et extérieurs pour un montant de 13 901 € TTC.

f) Des investissements en faveur des écoles :

Nos investissements en faveur de nos écoles doivent également se poursuivre sur l'année 2019. La commission jeunesse et vie scolaire propose au-delà du câblage des salles de classes pour les tableaux numériques et vidéo projecteurs à l'école élémentaire (15 878 € TTC), des travaux dans notre école maternelle pour un montant de 41 228 € TTC et répartis comme suit :

- o Une réfection des sanitaires (13 853 € TTC)
- o La création d'un préau (11 000 € TTC)
- o La mise en place d'un sol PVC dans la salle de motricité (7 392 € TTC)
- o Remplacement de deux portes (9 483 € TTC)

D'autre part quelques petits aménagements de cours sont proposés sur l'école élémentaire pour un montant de 2 815 € TTC.

a) Des investissements en faveur de l'activité économique :

Suite à la décision de faire usage du droit de préemption urbain sur le bâtiment Gamm Vert, il convient de prévoir l'investissement correspondant à savoir 128 000 €.

Projection du BP 2019 en investissement

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
CHAPITRE BUDGÉTAIRE	PRÉVISIONS	CHAPITRE BUDGÉTAIRE	PRÉVISIONS
001-REPRISE DU RÉSULTAT N-1	312 348,62	001-REPRISE DU RÉSULTAT N-1	
RESTES A RÉALISER (RAR)>REPORTS	376 390,00	RESTES A RÉALISER (RAR)>REPORTS	37 600,00
		1068-AFFECTATION RÉSULTAT N-1	651 134,65
SOUS-TOTAL REPRISE / N-1	688 738,62	SOUS-TOTAL REPRISE / N-1	688 734,65
16-REMBOURSEMENT CAPITAL	240 339,70	021-VIREMENT FONCTIONNEMENT	315 614,88
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT :		SUBVENTIONS / ÉQUIPEMENT	
Achat Gamme Vert	135 000,00		
Opération 94 - Matériel de voirie	84 360,00		
Opération 99 - Salle Polyvalente	25 385,00		
Opération 113 - Sport	53 279,84		
Opération 116 - Groupe scolaire	59 931,00		
Opération 140 - Aménagement urbain	629 104,00	DETR + com com	168 959,00
Opération 152 - Mairie	149 000,00	DETR peu probable	60 000,00
Opération 158 - Eglise Notre Dame	2 616,00		
Opération 164 - Presbytère	4 750,00		
Opération 181 - Salle Polyvalente chauffage	80 000,00		
Opération 202 - Centre bourg	270 136,00	DETR + Amende de police	81 369,80
Achats de matériels communs aux associations	5 000,00		
		024-CESSIONS DE BIENS	2 000,00
		FCTVA et TAXES URBANISME	80 000,00
		RECOURS A L'EMPRUNT	1 030 961,83
SOUS-TOTAL DES DÉPENSES / N	1 738 901,54	SOUS-TOTAL DES RECETTES / N	1 738 905,51
TOTAL DES DÉPENSES	2 427 640,16	TOTAL DES RECETTES	2 427 640,16